

La voix active et la voix passive

[CapConcours](#)

La voix active et la voix passive

Sommaire

1. Introduction
2. La voix active
3. La voix passive
4. La transformation
5. Les pièges à éviter
7. À retenir

1. Introduction

En français, tout verbe transitif direct peut s'employer à la **voix active** ou à la **voix passive**. La transformation d'une voix à l'autre modifie la perspective de la phrase : la voix active met en avant l'**agent** (celui qui fait l'action), tandis que la voix passive met en avant le **patient** (celui qui subit l'action).

2. La voix active

À la voix active, le **sujet** est l'agent de l'action. Le verbe est conjugué avec l'auxiliaire correspondant au temps demandé, et le **complément d'objet direct (COD)** suit le verbe.

Exemples

- Le directeur **signe** l'arrêté. (sujet = le directeur, COD = l'arrêté)
- Les agents **ont rédigé** le rapport. (sujet = les agents, COD = le rapport)
- Le préfet **prend** une décision. (sujet = le préfet, COD = une décision)

3. La voix passive

À la voix passive, le **COD de la phrase active** devient le **sujet** de la phrase passive. Le verbe se conjugue avec l'auxiliaire **être** au même temps, suivi du **participe passé**. L'agent peut être introduit par la préposition **par** ou **de**.

Voix active	Voix passive
Le directeur signe l'arrêté.	L'arrêté est signé par le directeur.
Les agents ont rédigé le rapport.	Le rapport a été rédigé par les agents.
Le préfet prend une décision.	Une décision est prise par le préfet.

Astuce L'agent (introduit par *par* ou *de*) peut être supprimé si l'on veut insister sur l'action plutôt que sur celui qui la produit :

L'arrêté est signé. (on ignore ou on passe sous silence l'agent).

4. La transformation en 3 étapes

Étape 1

Le COD de la phrase active devient le **sujet** de la phrase passive.

Étape 2

Le verbe se conjugue avec l'auxiliaire **être** au **même temps** que dans la phrase active, suivi du **participe passé** du verbe.

Étape 3

L'ancien sujet (l'agent) est introduit par la préposition **par** ou **de**.

Attention Le choix entre *par* et *de* dépend du verbe :

- **Par** : utilisé avec la plupart des verbes d'action (*signer par, rédiger par, construire par*).
- **De** : utilisé avec certains verbes comme *aimer, craindre, estimer, respecter, toucher* (*aimé de tous, craint de ses ennemis*).

5. Les pièges à éviter

Piège n°1 : verbes intransitifs Les verbes **intransitifs** (qui n'ont pas de COD) ne peuvent jamais se mettre à la voix passive.

✗ *Il est dormi par le malade.*

✓ *Le malade a dormi.*

Piège n°2 : verbes avec COI Seul le **COD** peut devenir sujet de la voix passive. Le complément d'objet indirect (COI) ne peut jamais devenir sujet.

✗ *Un cadeau lui a été donné.* (si *lui* est COI)

✓ *Un cadeau lui a été donné par sa mère.* (*un cadeau* est le COD devenu sujet)

Cas particulier : l'accord du participe passé À la voix passive, le participe passé s'accorde toujours avec le **sujet** (qui est l'ancien COD).

- *Les décisions **ont été prises**.* (féminin pluriel, car *décisions* est féminin pluriel).
- *L'arrêté **a été signé**.* (masculin singulier, car *arrêté* est masculin singulier).

À retenir

- **Voix active** : le sujet est l'agent de l'action ; le verbe est suivi de son COD.
- **Voix passive** : le COD devient sujet ; le verbe se conjugue avec **être** + participe passé ; l'agent est introduit par **par** ou **de**.
- **Seuls les verbes transitifs directs** peuvent se mettre à la voix passive.
- **Accord** : le participe passé s'accorde toujours avec le sujet (= ancien COD).
- **Nuance de sens** : la voix passive met en valeur le résultat de l'action plutôt que l'agent.